

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 23 juillet 2020

Présents : Patrick Salinié, Dominique Thibart, Jean- Pierre Gauthier, Carine Audit, Patrica Vinette, Régine Bruscard , Jean-Michel Delpech, Philippe Depoix, Solange Lamothe, Albié Jean – Jacques, JL Roulland, Muriel Manet, Céline Audit, Didier Vergnoux

Absente excusée : Mylène Galmot procuration donnée à Jean Pierre Gauthier

Le conseil est assisté de Mme Martine Constant Secrétaire de mairie.

Muriel Manet est nommé secrétaire de séance.

Une séance consacrée pour une grande partie au Budget primitif.

Budget primitif

Dans son intervention préalable, le maire précise que le budget 2020 sera très clairement orienté pour soutenir les travaux du lotissement de La Boyne et la sécurisation du carrefour sur la départementale 25. Ces travaux, qui seront complétés par l'aménagement de la parcelle communale jouxtant la boulangerie débuteront au mois de septembre. Ils seront achevés en avril 2021 (Société Lachenèvrerie).

1) Budget principal 2020

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre pour les recettes et les dépenses à la somme de : 1 310 058 €

- 628 835 € pour la section de fonctionnement dépenses et recettes
- 366 149 € pour la section d'investissement dépenses et recettes

En outre, sur le budget principal communal 2019, sur la base des particularités ci-dessous :

- Résultat d'investissement : - 55.236 €
- Résultat de fonctionnement : 176.158 €

Il est décidé d'affecter le déficit d'investissement en investissement dépenses au compte du budget primitif 2020 et l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2020. Le Conseil approuve dans les mêmes conditions les budgets annexes :

2) Budget annexe Adduction d'eau potable :

- Résultat d'investissement : 167 755 €
- Résultat de fonctionnement : 17 976 €

L'excédent d'investissement de 167 755 € en investissement recettes est affecté en investissement recettes au budget primitif 2020 et l'excédent de 167 755 € en fonctionnement recette au budget primitif 2020.

3) Budget annexe boulangerie :

- Résultat d'investissement : 5917 €
- Résultat de fonctionnement : 28 610 €

L'excédent d'investissement de 5917 € en investissement recettes est affecté au budget primitif 2020 et l'excédent de fonctionnement de 28 610 € en fonctionnement recettes au budget primitif 2020.

4) Budget annexe La Boyne

Résultat d'investissement : 130 952 €
Résultat de fonctionnement : 0,50 €

Sur ce budget l'excédent d'investissement de 130.952 € est affecté en investissement recettes au budget primitif 2020 et l'excédent de fonctionnement de 0,50 € en fonctionnement recettes au budget primitif 2020.

5) Subventions aux associations

15 associations seront subventionnées pour un montant global de 8000 €.

A noter une subvention exceptionnelle de 4000 € pour l'Association Saint André Allas Patrimoine afin de soutenir l'édition d'un livre sur notre commune. Ce livre sera écrit par Mme Anne Bécheau.

En outre, après accord avec son président, l'Amicale Laïque verra sa subvention annuelle portée à 1300 € à partir de 2021.

6) Transports scolaires 2020 / 2021

Le Conseil Régional d'Aquitaine a dorénavant la compétence totale des transports scolaires. Une convention modificative sur le règlement et la tarification est adoptée

7) Tarifs périscolaires

Pour les familles, les tarifs ne connaissent pas d'augmentation.

Le tarif des repas servis au restaurant scolaire reste inchangé pour les enfants soit 2 € 30

Un ajustement s'avère nécessaire pour unifier le tarif adulte qui sera de 4 € 90

Pour l'accueil périscolaire :

- 1 € 60 par enfant et par jour (matin et soir)
- 1 € par enfant et par jour (matin ou soir)

8) Travaux d'aménagement de la desserte du futur pôle de services de La Boyne

Dans l'avenir, le terrain communal situé au-dessus de la boulangerie pourrait accueillir des services et/ou des commerces. Dans cette perspective à moyen terme, il s'agit de terrasser la parcelle, de créer un enrochement, une voirie pour la rendre accessible et y stationner, prévoir l'évacuation des eaux pluviales et réserver le passage des réseaux. Suite à la consultation lancée auprès de plusieurs entreprises, la Sté STP est retenue au titre du moins disant pour un montant de : 61.900 € HT.

9) Projet de desserte du pôle de services

Sur la base du coût des travaux ci-dessus, une demande de subvention est déposée auprès des services de l'état (DETR) à hauteur de 30%.

Dans ce même cadre, une demande de subvention est effectuée auprès du département (Contrats d'objectifs) à hauteur de 25 %.

Dans les deux cas ces demandes sont soumises à l'acceptation des services concernés.